Les + de LEXBASE FORMATION

- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : *LXBEL180*
Durée : 3 heures
Dernière mise à jour : 29/06/2026

SAISIE DES RÉMUNÉRATIONS : MAÎTRISEZ LA NOUVELLE PROCÉDURE

Direction scientifique

Stéphane Macheda, Commissaire de justice

Notions et questions abordées

Attention ! Effectuer cette formation ne permet pas un enregistrement sur le registre des commissaires de justice répartiteurs et donc l'exercice de l'activité de répartiteur.
La formation « Saisie des rémunérations : maîtrisez la nouvelle procédure » vous permet de prendre en main le régime entièrement refondu de la saisie des rémunérations, issu de la réforme entrée en vigueur le 1er juillet 2025 (loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023). Déjudiciarisée et confiée au commissaire de justice, la procédure obéit désormais à des règles inédites : registre numérique des saisies (RNS), rôles distincts du commissaire saisissant et du commissaire répartiteur, nouveaux délais et nouveau tarif. À travers cinq thèmes progressifs, vous suivez le déroulement complet de la mesure, de la genèse de la réforme jusqu'aux incidents susceptibles de l'affecter. Pratique et opérationnelle, illustrée d'exemples concrets et de points de vigilance, cette formation vous donne les réflexes essentiels pour sécuriser vos dossiers et appliquer sans risque le nouveau dispositif.

Objectifs pédagogiques

• Situer la réforme du 1er juillet 2025 et identifier les textes qui structurent la nouvelle procédure de saisie des rémunérations
• Maîtriser les outils de la procédure déjudiciarisée : registre numérique des saisies (RNS), tarif applicable et rôle du commissaire de justice
• Conduire la procédure étape par étape, du commandement de payer aux actes de saisie, en respectant les délais prescrits à peine de caducité
• Appliquer les règles de répartition et d'encaissement des fonds entre créanciers et gérer les procédures divergentes
• Identifier et traiter les incidents de la procédure : SATD, paiement direct des pensions alimentaires, cession des rémunérations

Programme

Thème n° 1 - La genèse de la réforme
Thème n° 2 - Les outils de la nouvelle procédure
Thème n° 3 - Le commandement et les actes de saisie
Thème n° 4 - Répartition, encaissement et procédures divergentes
Thème n° 5 - Les incidents de la procédure

Modalités pédagogiques mobilisées

Formation 100 % en ligne mobilisant différents supports pour appréhender la nouvelle procédure de saisie des rémunérations : contenus textuels, exemples pratiques, schémas et tableaux, blocs interactifs et quiz de validation des connaissances.

Prérequis

Aucun prérequis

À qui s'adresse cette formation ?

Commissaires de justice, avocats, juristes, collaborateurs des services contentieux et recouvrement

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.

Ce module a été homologué par le Conseil national des barreaux